

Concours général des lycées et métiers – Session 2022

Epreuve d'éducation musicale

Classes de première et terminale

Rapport du jury

Remarques générales

Après plusieurs sessions perturbées du fait de la crise sanitaire, on note cette année une augmentation sensible du nombre de candidats. Sur 70 inscrits, 65 ont composé lors de cette session du concours, qui voit également la mise en œuvre d'une maquette rénovée, plus proche des contenus d'enseignement en cycle terminal et des situations d'apprentissage qui en découlent.

L'épreuve est dorénavant composée de quatre parties indépendantes les unes des autres :

1. Identification de plusieurs extraits d'œuvres enregistrées, diffusés à plusieurs reprises ;
2. Analyse musicale d'un extrait d'œuvre non identifié accompagné de sa partition ou de sa représentation graphique et diffusé à plusieurs reprises ;
3. Commentaire comparé de deux extraits d'œuvres enregistrées diffusés successivement à plusieurs reprises ;
4. Essai à partir d'un document témoignant de la vie musicale contemporaine.

Sont attendues des candidats des qualités d'écoute et d'analyse, des capacités d'argumentation et de rédaction, ensemble adossé à une culture musicale, artistique et générale étendue, ainsi qu'une capacité à interroger sa propre pratique artistique en relation avec le contexte général de la vie musicale contemporaine.

Cette nouvelle épreuve s'inscrit ainsi en cohérence avec la réalité des enseignements musicaux au lycée (optionnel, de spécialité, S2TMD) dont les programmes ont été rénovés en 2019. Sans demander une préparation spécifique, elle requiert une parfaite maîtrise des compétences qui structurent le programme du cycle terminal et une connaissance approfondie des champs de compétences abordés.

Le jury tient à féliciter les candidats qui, dans le temps contraint de l'épreuve, ont su témoigner tout à la fois de rigueur dans l'analyse d'œuvres issues d'une pluralité d'esthétiques, de solides connaissances culturelles, d'une réflexion aboutie et d'une langue écrite maîtrisée.

Remarques sur les exercices de la session 2022

I. Première partie : identification de plusieurs extraits d'œuvres enregistrées

Chaque extrait est diffusé successivement à deux reprises séparées par quelques secondes. Trois minutes de silence séparent les deux diffusions d'un extrait des deux diffusions du suivant. Durant ces trois minutes le candidat met succinctement en évidence un élément particulièrement caractéristique de l'extrait entendu contribuant à l'identification aussi précise que possible de l'extrait diffusé (formation, procédés d'écriture, esthétique, genre, période historique, aire géographique, etc.). De trois à six extraits sont ainsi diffusés.

Durée : 45 minutes

Cette partie reposait sur six extraits musicaux :

1. Claudio MONTEVERDI, *L'Orfeo*, Acte 2 : " Vi ricorda, o boschi ombrosi"
2. Christoph Willibald GLUCK, *Orfeo ed Euridice*, Acte 1 : "Ah ! Se intorno"
3. George GERSHWIN, *It Ain't Necessarily So*
4. Gustav MAHLER, *Symphonie n°5 en Do# mineur*, "2. Sturmisch Bewegt"
5. Avishai COHEN, *Wedding Song*
6. Iannis XENAKIS, *Metastasis*.

Le candidat est évalué sur ses qualités d'écoute alliées à la rigueur, la précision et la clarté de l'analyse. Cette dernière, fondée sur les éléments saillants du discours, doit conduire à émettre une ou des hypothèses les plus précises possibles sur l'identification de l'œuvre. Cet exercice est comme une succession d'enquêtes devant chacune aboutir à une quasi vérité (esthétique, géographique, historique) sans forcément identifier *in fine* l'œuvre et son compositeur.

L'enjeu n'est pas ici la qualité de la rédaction eu égard à la durée dévolue à cette partie d'épreuve (45 minutes). Cette contrainte de temps fait d'ailleurs partie des principales difficultés qui s'ajoute au nombre réduit d'écoutes de chaque extrait (2), et à la concentration nécessaire pour traiter successivement six extraits qui sont issus de périodes et d'esthétiques très différentes.

Les auteurs des très bonnes copies ont construit une démonstration - succincte mais rigoureuse et pertinente - en s'appuyant sur quelques éléments saillants repérés à l'écoute, ce qui leur a permis d'identifier les genres, styles, périodes, jusqu'aux œuvres elles-mêmes, souvent avec exactitude.

II. Deuxième partie : analyse musicale d'un extrait d'œuvre non identifié accompagné de sa partition ou de sa représentation graphique et diffusé à plusieurs reprises

En répondant aux questions posées par le sujet, le candidat effectue l'analyse d'un extrait de partition ou d'une représentation graphique dont une interprétation est diffusée à plusieurs reprises selon le plan de diffusion présenté par le sujet. De son analyse, il déduit aussi précisément que possible l'origine de cet extrait (par exemple le genre, la période stylistique, l'aire géographique, le compositeur, etc.). Il propose enfin une critique de l'interprétation diffusée.

Durée : 1 heure

Cette partie reposait sur le 3^{ème} mouvement "Menuetto" de la *Symphonie n° 40 en Sol mineur*, K. 550 de W.A. MOZART, diffusé trois fois et accompagné de sa partition.

A travers les cinq questions posées, le candidat était invité à mobiliser des savoirs techniques et culturels (notamment déterminer la structure, les cadences, le plan tonal, les procédés d'écriture), pour ensuite déduire aussi précisément que possible la nature et l'origine de l'extrait, soit un menuet, 3^{ème} mouvement d'une symphonie de la période classique, à la fin du XVIII^e siècle. Il était enfin attendu du candidat qu'il propose une analyse critique de l'interprétation de l'extrait diffusé.

Les questions 1, 2 et 4 ont en général été très bien maîtrisées, un grand nombre de copies témoignant d'une certaine aisance dans l'analyse d'une œuvre classique dont l'analyse auditive adossée à la lecture de la partition ne posait pas de difficulté particulière. Les questions 3 et 5 semblent avoir posé plus de difficultés aux candidats. Dans leur réponse à la question 3, beaucoup n'ont pas recopié correctement le thème principal du menuet sur la feuille de portées distribuée. De même, la description des procédés d'écriture est souvent absente, alors que les imitations mesures 27 sq. sont pourtant assez aisément repérables.

Enfin, peu de copies ont proposé une analyse critique de l'enregistrement proposé (question 5). Certains candidats ont cependant émis des remarques très pertinentes, allant parfois jusqu'à identifier l'interprétation du Concentus Musicus Wien dirigé par Nicolaus Harnoncourt. Si l'identification n'était pas ici l'enjeu principal, le jury encourage les candidats à développer leur écoute analytique et critique des interprétations en tirant parti de leur connaissance du contexte artistique, esthétique ou historique de l'époque concernée comme des nombreuses interprétations d'une œuvre donnée aujourd'hui aisément accessibles par Internet.

III. Troisième partie : commentaire comparé de deux extraits d'œuvres enregistrées diffusés successivement à plusieurs reprises

Les deux extraits sont identifiés et diffusés successivement à plusieurs reprises selon le plan précisé par le sujet. Après avoir présenté une problématique pertinente au regard des extraits proposés, le candidat rédige un commentaire comparé éclairant la problématique précédemment définie.

Durée : 1 heure 15 minutes

Cette partie reposait sur deux extraits identifiés par le sujet :

- Denis DUFOUR (1953-), *Le Tango de l'oubli*, 2003 – durée de l'extrait : 2'34"
- Arvo PÄRT (1935-), « Gloria » de la *Missa syllabica*, 1977 – durée de l'extrait : 2'18"

Le commentaire comparé est un exercice complet qui implique de mettre en forme son écoute critique dans une démonstration. Il requiert tout à la fois des compétences musicales et rédactionnelles, des qualités d'écoute, un esprit de synthèse, une culture musicale et générale.

Le jury rappelle que le commentaire comparé ne doit pas consister en une description du premier puis du second extrait. L'objectif est de faire émerger sinon une question, du moins un angle d'écoute induit par la confrontation et l'écoute critique des deux extraits, qui permette une mise en perspective des deux œuvres. Pour cela, le candidat doit rapidement identifier et sélectionner les caractéristiques musicales saillantes sur lesquelles étayer la comparaison. Des exemples musicaux soigneusement choisis dans les deux extraits doivent pouvoir nourrir l'argumentation. Le candidat peut éventuellement faire appel s'il le souhaite à des exemples extérieurs au corpus pour donner un éclairage à sa démonstration.

A la différence des deux parties précédentes, le commentaire comparé est un exercice exigeant une rédaction rigoureuse. Le jury rappelle ici l'importance de la clarté de l'expression nécessaire à une expression fluide. Par ailleurs, un lexique musical précis, adapté aux époques ou aux styles concernés, est l'indispensable vecteur de la culture musicale et générale et donc du commentaire comparé. D'autres éléments, notamment des schémas, tableaux ou exemples sur portée peuvent être insérés dans la mesure où ils éclairent le discours rédigé. Enfin, le jury appelle les candidats à se montrer vigilants sur la lisibilité de l'écriture manuscrite.

Si le commentaire comparé tel que pratiqué dans les enseignements musicaux au lycée constitue sans conteste la meilleure préparation à cette partie du concours, cet exercice permet également aux candidats de développer et consolider leurs compétences et diversifier des connaissances qui seront précieuses en vue des trois autres parties. Nous ne pouvons que les encourager à s'entraîner à comparer des pièces d'une grande diversité stylistique afin d'élargir les champs de questionnement explorés.

IV. Quatrième partie : essai à partir d'un document témoignant de la vie musicale contemporaine

Sous la forme d'un court essai, le candidat développe une réflexion personnelle à partir du document proposé. Dans son écrit, Il fait notamment apparaître la relation qu'entretient le contenu de ce document avec les champs de questionnement des programmes d'enseignement musical du cycle terminal (enseignement optionnel, enseignements de spécialité arts-musique et de spécialités S2TMD). Il enrichit son propos d'exemples et de références opportunes issues de sa culture personnelle musicale, artistique et générale.

Durée : 2 heures

Les candidats étaient invités à s'interroger sur la pertinence d'une opinion exprimée dans un court article traitant de la singularité dans la création artistique.

Le jury a eu le plaisir d'apprécier quelques démonstrations brillantes et originales, témoignant de solides qualités de réflexion et étayées par de nombreuses références musicales judicieusement sélectionnées.

Il encourage les candidats à mobiliser des références issues de leur culture et expérience personnelles, exemples qui doivent dans tous les cas servir l'argumentation ; proposer une liste d'œuvres sans que celles-ci ne soutiennent réellement le propos est préjudiciable.

Le jury a également pu apprécier la bonne maîtrise de la méthodologie de l'essai argumentatif dans un certain nombre de copies, dont les auteurs ont su circonscrire une problématique souvent pertinente et construire une argumentation témoignant ainsi de leur capacité à investir des champs de questionnement complexes.

Préconisations du jury & Conclusion

Avant tout, le jury tient à féliciter l'ensemble des candidats et à saluer le travail de leurs professeurs qui les ont aidés à se préparer à cette épreuve exigeante. La qualité des copies corrigées a conduit le jury à décerner trois prix et cinq accessits.

Quelques copies ont su démontrer tout à la fois de grandes qualités d'écoute, d'analyse et de synthèse d'une part, et d'autre part une capacité de réflexion adossée à une culture générale et artistique étendue et structurée.

La maîtrise de la langue, d'une orthographe et d'une syntaxe correctes et d'un vocabulaire adapté à chaque style ou époque sont également des compétences essentielles.

Le jury a en outre particulièrement apprécié la capacité de certains candidats à tisser des liens entre une culture musicale et artistique riche et organisée, ouverte au monde musical contemporain qui les entoure, et leur propre pratique - d'auditeur, d'interprète ou parfois de compositeur.

L'épreuve demande également une réactivité, une bonne gestion du temps et un respect des consignes du sujet ; de nombreuses copies n'ont pas traité l'intégralité des exercices et n'ont pu être retenues.

Notons que la nouvelle épreuve du Concours général des lycées ne nécessite pas une préparation spécifique, mais requiert une maîtrise approfondie des compétences travaillées comme des champs de questionnement abordés au cycle terminal.

L'épreuve d'éducation musicale au Concours général des lycées distingue et valorise une combinaison de connaissances et des compétences complémentaires. Celles-ci se développent et s'épanouissent via de multiples situations de travail, fondées notamment sur une pratique exigeante induite par la réalisation de projets musicaux, qui nourrit une solide formation intellectuelle et culturelle.

Fondée sur la nécessaire maîtrise des savoirs techniques et culturels, la nouvelle épreuve valorise également la capacité du futur citoyen à appréhender dans ses multiples aspects la musique dans le monde d'aujourd'hui. Elle s'inscrit ainsi dans la tradition d'excellence du concours général des lycées, en pleine cohérence avec la réalité actuelle des enseignements musicaux au lycée.